



## Réparation de mon véhicule

Par **Christian95**, le 10/04/2013 à 12:49

Bonjour,

En juillet 2011, j'ai fait réparer mon **véhicule espace IV** dans un garage qui est une enseigne. Changement des **plaquettes et disques Arrière**, c'était la deuxième fois pour les plaquettes à 117500km, la première fois pour les disques à 149708km, faisant beaucoup d'autoroute. Au bout de **38500km** la **plaquette intérieure gauche** est complètement usée à tel point que cela touche le disque qui est entamé. Je suis retourné voir le garagiste qui m'a dit qu'il faut tout refaire et en plus que cela provient de l'étrier qui est doit être grippé donc à changer aussi. Cependant ce qui m'a mis la puce à l'oreille c'est qu'un professionnel du métier m'a dit que ce n'est pas normal, il a dû y avoir une erreur de montage qu'il fallait insister auprès du responsable mais à ma grande surprise, il a été agressif et me dit que si je ne suis pas content de voir avec un service juridique, que lui même est expert bénévole et que je peux prendre rv dans son garage pour la faire expertiser. La première fois que j'ai fait l'entretien chez eux ils m'avaient facturé un filtre qui n'avait pas été changé, je me suis rendu compte de la supercherie en ayant démonté le compartiment. Ils l'ont remplacé sans aucune protestation disant que c'était la faute de l'employé.

Pensez-vous qu'il y a matière à pouvoir détecter une responsabilité de leur part dans cette affaire de frein arrière? Cela fait **1 an et 9 mois pour 38500km** seulement, ce n'est pas normal qu'il y ait une usure irrégulière, qui plus est, d'une seule plaquette. Que dois-je faire ? Mercl et au plaisir de vous lire.

Par **Christian95**, le 10/04/2013 à 12:54

Une petite précision :

c'était la deuxième fois pour les plaquettes à 149708km, la première fois pour les disques à 149708km.

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **17:48**

Votre affaire n'est pas simple, et vous exposez l'alternative à l'origine de l'usure:

\* grippage de l'étrier

\* mauvais montage.

Dans le premier cas vous n'avez guère de recours car ce genre d'établissement n'est pas un garage de mécanique et ne fait qu'exécuter vos ordres sans établir de diagnostic il n'est pas qualifié pour identifier une panne et y remédier dans le cadre d'une obligation de résultat.

S'il s'agit d'un mauvais montage il est responsable de celui-ci, de même que de la fourniture de la plaquette, encore que 40000 km pour une plaquette ne semble pas être une usure excessive.

Tout le problème réside donc dans l'identification de l'origine, et cela passe par une expertise.

Par **Christian95**, le **10/04/2013** à **20:03**

Merci Moisse pour la clarté de votre réponse.

\* grippage de l'étrier

1. Effectivement, le garage s'est appuyé sur le fait qu'il y ait probablement grippage de l'étrier sans en avoir la certitude.

2. Le 18 juillet 2011, une fiche de Diagnostic à 149708km pour un forfait intégral m'a pourtant été délivrée avant travaux et il est précisé que les étriers, plaquettes, disques, flexibles sont bons.

Le 19 juillet 2011 au matin les travaux sont entrepris sur le véhicule à 149777km.

3. En abordant le sujet au téléphone avec le monteur des travaux, il m'a demandé quel était le type de frein à main, ce qui me laisse croire que cela est probablement lié car m'étant renseigné dans un autre garage, ils m'ont dit que le problème pouvait probablement être lié à un câble.

Cordialement

Par **moisse**, le **11/04/2013** à **08:36**

S'il n'est pas évident du tout de mettre en cause la responsabilité professionnelle du centre automobile ayant changé les plaquettes, inutile de vous lancer dans une telle bataille.

En effet, une nouvelle cause possible consiste au grippage du câble de frein à main, mais vous auriez dû vous en apercevoir car la voiture devait avoir ce qu'on appelle du tirage puisque la roue arrière n'était pas libre.

Vous aurez à avancer les frais d'expertise, vos frais d'avocat, sans certitude de faire prospérer votre cause.

Par **Christian95**, le **11/04/2013** à **11:48**

Merci pour votre réponse.

Pour l'éventuel grippage du câble de frein à main, je n'ai rien ressenti à ce niveau, c'est l'avis d'un professionnel par téléphone.

Je ne vais rien tenter, j'en reste là.

Merci encore pour votre assistance.